

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du

MERCREDI 09 MARS 2011

Etaients présents :

Jean-Luc DELPEUCH - Sophie CHARRIERE - Claude GRILLET – Colette XAVIER-ROLAI - Jean-François CHAVY – Frédérique MARBACH - Pascale DEL RABAL - Guy BELOT – Alain GAILLARD - Marie Hélène BOITIER -Pierre- Marie DUPARAY - Sylvie CHRETIEN – Landrada ROLLAND - Nicole JANNET-PETIT - Christian SENE - Lucien ZAJDEL - Claire BOUVROT-LARDY - François BREUIL - Patrick RAFFIN – Benoît KROELY - Anne-Marie LEOTY

Pouvoirs :

Elisabeth LEMONON	à Alain GAILLARD
Evelyne DUFOUR-MILLET	à Jean-Luc DELPEUCH
Michel TROUILLET	à Jean-François CHAVY
Paul GALLAND	à Guy BELOT
Fernanda FERREIRA DA SILVA	à Sophie CHARRIERE
Loïc PERROD	à Claude GRILLET

Absent excusé:

Secrétaire de séance :

Sophie CHARRIERE – Claude GRILLET en l'absence de Mme Christiane DECLERCQ, excusée pour cause de décès familial.

Préambule : M. DELPEUCH explique les modifications apportées à l'agencement de la salle du Conseil. Cette nouvelle disposition devrait permettre de meilleures conditions à la fois sonores et d'ambiance générale. Il souhaite également, suite au dernier Conseil qu'il avait dû interrompre suite à de nombreux débordements, qu'un équilibre soit respecté entre les points à l'ordre du jour et les questions diverses. Il ne peut y avoir de substitution de points divers à l'ordre du jour. Par contre, il est toujours possible d'inscrire pour le Conseil suivant des questions dont les réponses détaillées demandent à être travaillées. Enfin, en fin de Conseil, la parole est donnée au public mais ne doit pas être l'occasion de refaire les débats. Cette discipline devrait servir de base à des débats plus sereins.

Mme CHARRIERE prend la parole pour présenter ses excuses publiques à M. ZAJDEL. En effet, suite au point du dernier Conseil concernant le devenir de la Maison des Griffons, M. ZAJDEL a fait savoir par un mail au Conseil que lors des échanges, il s'était senti insulté par les termes employés par Mme CHARRIERE. Mme CHARRIERE précisant que, bien évidemment, ce n'était pas son intention, demande à M. ZAJDEL de bien vouloir accepter ses excuses. M. ZAJDEL l'en remercie.

Points d'information générale :

- Palais Jean de Bourbon M. DELPEUCH précise que la convention entre la Ville et le CMN comme débattue lors du dernier Conseil, n'est pas entrée en vigueur suite au désaccord entre les partenaires de la gestion de la Tour des Fromages (Amis de Cluny, Office du Tourisme, Société On Situ), en ce qui concerne la répartition des revenus liés à la billetterie jumelée. Une clarification est en cours. La Ville souhaite que le billet jumelé soit mis en place avant la saison et les négociations se poursuivent. A défaut d'accord sur la question de la Tour des Fromages, le billet jumelé se limitera au Palais Jean de Bourbon et à la clôture abbatiale. Si de nouvelles modifications devaient être apportées, il faudrait à nouveau délibérer.

Depuis le 1er mars, le musée est géré par la Ville. D'autre part, des préoccupations se font jour sur des changements possibles prévus par le CMN dans le circuit de sa visite de la clôture. La sortie par le Farinier pourrait être remise en cause. Les visiteurs sortiraient par l'entrée du Pape Gélase pour repasser dans la boutique « Gélase », celle de la Tour du Moulin serait supprimée. M.DELPEUCH a indiqué au siège du CMN l'opposition de la municipalité à une telle évolution, qui poserait des problèmes importants en matière de découverte du tissu urbain et de dynamique commerciale pour la rue principale de Cluny. Il a informé le CMN que si un tel projet était confirmé, la Ville se réserverait la possibilité de reconsidérer sa position en matière de mise à disposition de ses collections lapidaires sur le circuit de visite du CMN et en particulier au Farinier : la sortie par la Tour du Moulin est une contrepartie logique avec la mise à disposition de lapidaire au Farinier.

- Fourrière : depuis ce matin, la Ville dispose d'un service de fourrière par convention passée avec un garagiste de Montceau les Mines. Ce dispositif sera utilisé en dernier recours envers les véhicules abandonnés depuis un certain temps. Deux voitures ont déjà été emmenées.

- Site Internet de la ville de Cluny : présentation par M. GRILLET. Suite à l'arrêt de l'hébergement par Cyber Communes (JSL), le choix a été fait d'héberger notre site par E-bourgogne puisque la commune est adhérente et que ce service est compris dans le prix de l'adhésion. Le site est en cours de construction et les remarques et/ou propositions sont les bienvenues. Certains élus devront fournir des photos en haute définition pour une meilleure qualité. M. RAFFIN demande à ce qu'un lien soit créé avec le site de Cluny Commerce.
- Manifestations en avril : Mme ROLLAND fait part au Conseil de la manifestation organisée les 8 et 9 avril pour la commémoration du génocide rwandais, en collaboration avec l'association Ibuka (« la mémoire »). Un ginko biloba sera planté aux Quinconces (près de l'arbre de la Liberté) le 8 en fin de matinée. Le 9 aura lieu une conférence. C'est aussi à cet endroit que sera installée la stèle chinoise Cluny 2010. Ce lieu est appelé à devenir un « jardin du monde »
- Contentieux au T.A Ville/Cluny Culture : M. DELPEUCH informe que le Tribunal Administratif de Dijon a rejeté les requêtes de Cluny Culture et d'un de ses employés à l'encontre de la Ville concernant leurs recours introduits l'un en juillet 2009 et l'autre en octobre 2009.
- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 février 2011 : Mme BOUVROT-LARDY souhaite que cela soit reporté en avril, n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance et d'y travailler. Demande acceptée.

ADMINISTRATION GENERALE : Maison des Griffons- Ouverture des offres Désignation de deux conseillers municipaux

N°1

Par délibération N° 2010-128 du 15 décembre 2010, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente la Maison des Griffons et approuvé le cahier des charges. La date de remise des offres est fixée au 15 mars 2011 à 12h00.

Conformément au dit cahier des charges, il sera procédé à l'ouverture des enveloppes par le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et de Madame la Trésorière de Cluny présente ou dûment convoquée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner deux conseillers municipaux pour l'ouverture des enveloppes.

Rapporté par M. DELPEUCH.

Ouverture des offres le 16 mars à 14h par M. le Maire, Mme DEL RABAL, M. BELOT et Mme DENEU (Trésor Public).

Commission ad hoc constituée de 6 membres de la majorité et 2 de l'opposition: M. DELPEUCH, Mme XAVIER-ROLAI, Mme DEL RABAL, M. BELOT, Mme MARBACH, M. TROUILLET et M. GALLAND, 1 siège restant vacant.

Vote à l'unanimité.

FINANCES : Débat d'orientations budgétaires 2011

N°2

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils municipaux des communes 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Pour ce faire, il sera présenté les points forts de l'action de la municipalité dans l'exécution des budgets écoulés, l'évolution de la fiscalité, de la dette puis les orientations qui seront proposées dans le cadre du budget primitif 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des Orientations Budgétaires.

Présenté par Mme DEL RABAL.

Débat d'orientations budgétaires.

INTRODUCTION

Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

LE PRESENT DOCUMENT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) PRESENTERA SUCCESSIVEMENT :

A – Rappels sur la présentation du budget

B - Le contexte économique budgétaire national

C - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de CLUNY : fiscalité, sections de fonctionnement, endettement,

D- La Section d'investissement

A - RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, prestations jeunesse et sport, spectacles, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

B - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

Contexte :

L'année 2010 succède à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réformes des collectivités locales. Les transferts de compétences (concernant les régions et les départements) de l'acte II de la Décentralisation sont en phase d'achèvement. Par ailleurs, au 1er janvier 2010, la Taxe Professionnelle est supprimée. Dès 2010, les entreprises sont soumises à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les collectivités reçoivent de l'Etat pour l'année 2010, une compensation relais s'y substituant. En 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation garantissant la neutralité budgétaire de la réforme.

Par ailleurs, les communes restent le premier acteur local ; elles représentent 71 % des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités locales, soit environ la moitié de l'investissement public en France.

Perspectives économiques :

- La croissance du PIB s'établit à +0,5 % au 2e trimestre 2010. Sur l'année, elle atteindrait +1,5 %, après -2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de +1,6 %.

- Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010 après 0,1 % en 2009. Ce retour de l'inflation, qui reste modéré, s'explique par la reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu.

- Le Projet de Loi de Finances 2011 prévoit de ramener le déficit public à 6 points du PIB en 2011. L'objectif est d'atteindre 3 % du PIB en 2013 et 2 % en 2014.

- La dette publique augmente et atteint pour l'ensemble des administrations publiques 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009, soit une augmentation de près de 5 points du PIB. En 2009, la dette des administrations locales atteignent 8,2 % du PIB, soit environ 11 % de la dette publique.

Principales mesures prévues dans le PLF concernant les collectivités locales pour 2011 :

Une des mesures les plus importantes inscrites dans le PLF 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).

En sus, il est prévu la non-indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont : les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

Il est également prévu la fusion de deux dotations de soutien à l'investissement rural : la DGE et la DDR en une dotation d'équipement des territoires ruraux.

Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la **DDU** (Dotation Développement Urbain), **DSUCS** (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) et la **DSR** (Dotation de Solidarité Rurale).

C – ANALYSE DE LA SITUATION FISCALE ET FINANCIERE DE CLUNY

1. FONCTIONNEMENT

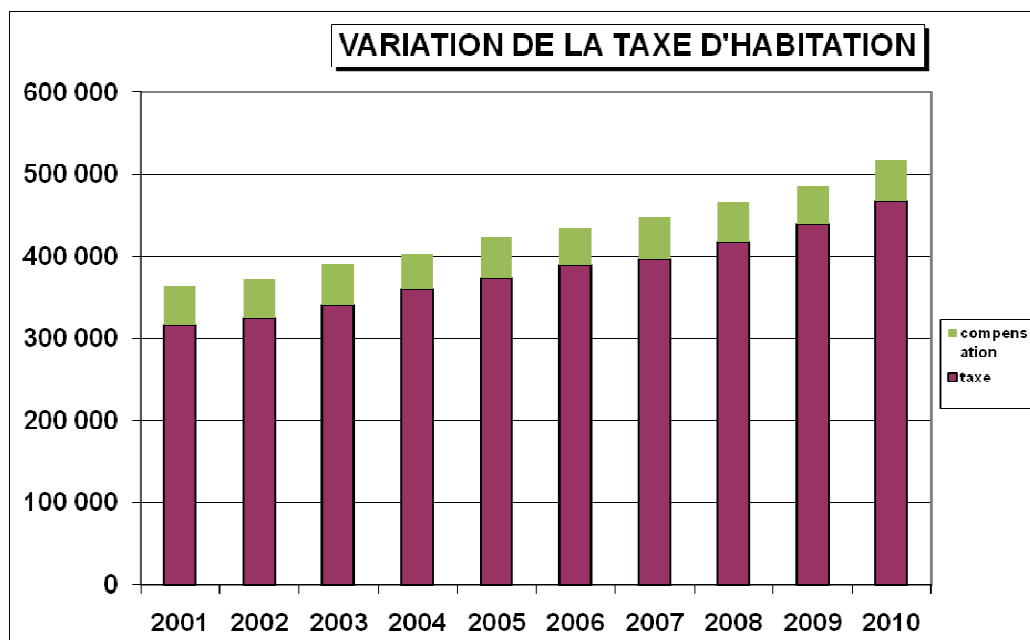
1.1. Recettes

1.1.1. Taxes

Les ressources courantes des communes sont composées :

- du produit des quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) ;
- des autres ressources de nature fiscale (droits de mutation, taxes d'urbanisme, taxe d'électricité, compensations fiscales versées par l'État et reversements de fiscalité en provenance des groupements de communes).

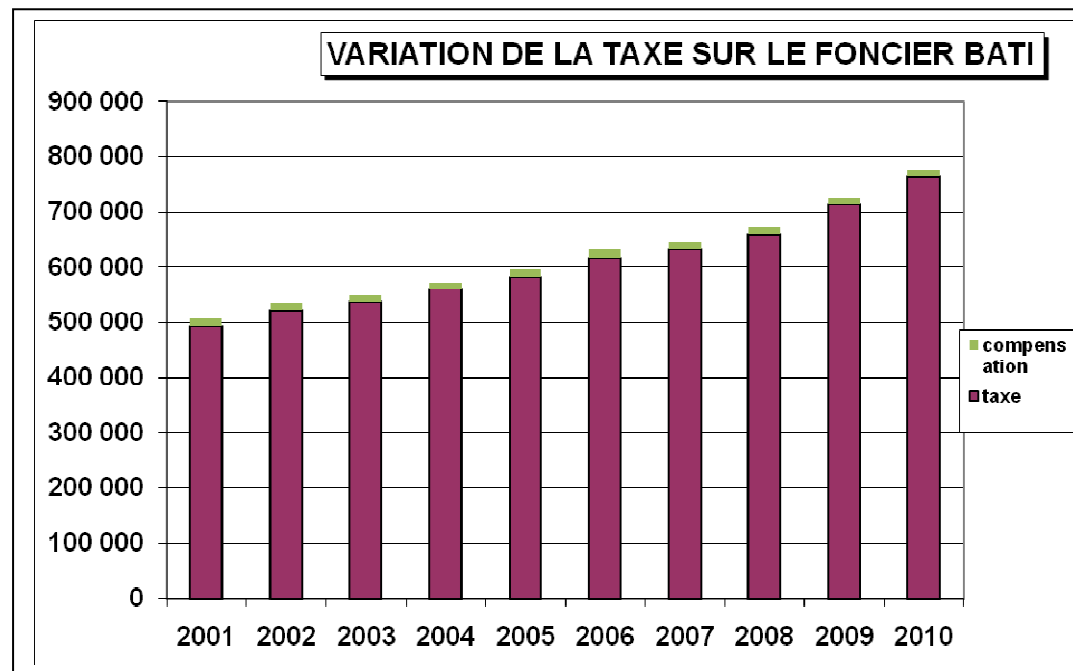
Taxe d'Habitation					
Année	Bases	Taux	Produit	Compensation TH	Total TH compensée
2001	3 298 647	9.62%	317 330	46 927	364 257
2002	3 364 820	9.66%	325 042	47 161	372 203
2003	3 512 514	9.75%	342 470	48 311	390 781
2004	3 664 108	9.81%	359 449	44 177	403 626
2005	3 798 062	9.86%	374 489	48 483	422 972
2006	3 929 645	9.90%	389 035	46 025	435 060
2007	4 014 497	9.90%	397 435	50 090	447 525
2008	4 185 775	10.00 %	418 578	48 229	466 807
2009	4 314 601	10.20 %	440 089	46 793	486 882
2010	4 374 617	10.71 %	468 521	50 671	519 192
2011(2010+c coeff.reval.)	4 461 089				



Chaque année, les bases sont réactualisées par les services fiscaux du ministère du budget. Les taux sont fixés par le conseil municipal, à partir de différents critères, et dans des limites fixées par l'Etat. Des propositions seront faites au cours de ce débat. Elles feront l'objet d'un vote lors de la séance au cours de laquelle sera examiné le budget.

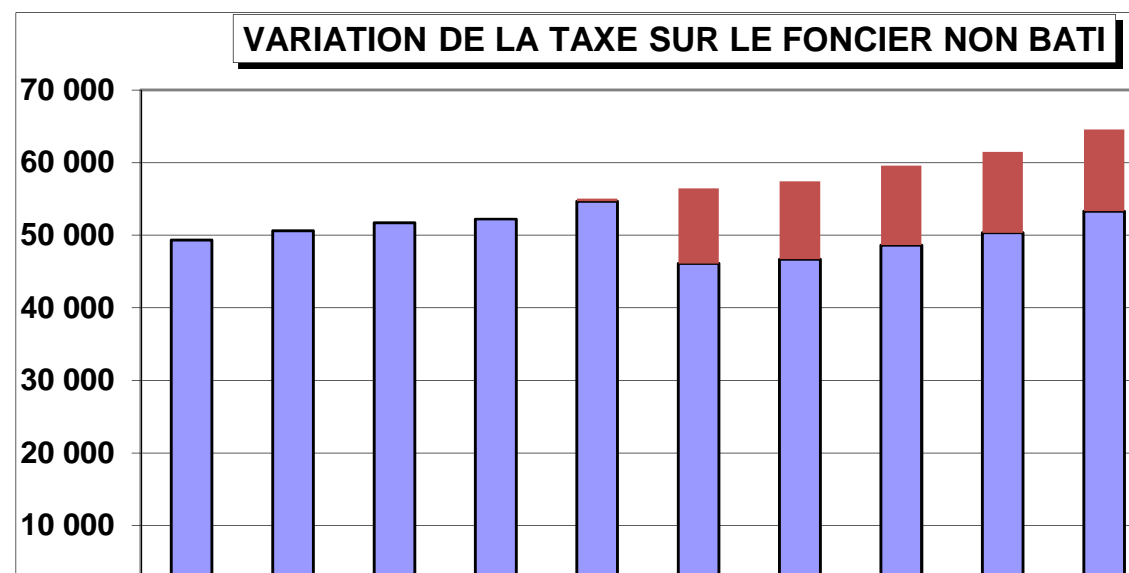
Taxe sur le Foncier Bâti

Année	Bases	Taux	Produit	Compensation TFB	Total TFB compensée
2001	2 947 968	16.76%	494 079	13 473	507 552
2002	3 107 251	16.83%	522 950	13 353	536 303
2003	3 163 388	16.98%	537 143	12 162	549 305
2004	3 285 109	17.08%	561 097	12 432	573 529
2005	3 394 941	17.17%	582 911	12 155	595 066
2006	3 584 235	17.24%	617 922	14 904	632 826
2007	3 665 060	17.24%	631 856	12 621	644 477
2008	3 786 409	17.41 %	659 214	14 897	674 111
2009	3 945 932	18.09 %	713 819	12 286	726 105
2010	4 027 590	19 %	765 242	10 816	776 058
2011(2010+c oeff.reval.)	4 108 141				



Taxe sur le Foncier Non Bâti

Année	Bases	Taux	Produit	Compensation TFNB	Total TFNB compensée
2001	100 230	49.21%	49 323		49 323
2002	102 415	49.42%	50 613		50 613
2003	103 699	49.86%	51 704		51 704
2004	104 127	50.15%	52 220		52 220
2005	108 546	50.40%	54 707	351	55 058
2006	91 114	50.60%	46 104	10 354	56 458
2007	92 292	50.60%	46 700	10 747	57 447
2008	95 152	51.10 %	48 623	10 970	60 633
2009	96 584	52.10 %	50 320	11 161	61 481
2010	97 508	54.71 %	53 347	11 214	64 561
2011(2010+c oeff.reval.)	99 458				



Revalorisation des taux des taxes.

TAXES	Taux 2010	Produits 2010	Bases 2011	Produits 2011 sans augmentation de taux	Incidence base	Compensations 2011
Habitation	10,71%	468 521	4 462 109	477 892	9 641	
Foncier bâti	19,00%	765 242	4 108 142	780 547	15 305	
Foncier non bâti	54,71%	53 347	99 458	54 414	1 067	
Total taxes		1 287 110		1 312 852	26 012	

Depuis novembre 2005, existe un indice de prix des dépenses communales qui reflète le coût de la vie communale : « Le panier du maire ».

Depuis sa création, cet indice a toujours évolué à un rythme plus soutenu que l'inflation, l'écart se creusant ou se resserrant au gré de l'évolution de certaines composantes davantage représentées dans le « panier du maire » que dans celui de la « ménagère ». Ainsi, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières est de 1.8 % sur les 4 derniers trimestres alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac est de 0.7 %. (2^{ème} semestre 2010)

Afin d'équilibrer notre budget, il est nécessaire d'appliquer une augmentation des taux.

	Produit 2010 + 3.00%			Produit 2010 + 3.5 %			Produit 2010 + 4 %			Taux départementaux moyens 2009	Taux nationaux moyens 2009
	Taux 2011 (variation proportionnelle de 1,009804)	Produits 2011 avec augmentation taux	Variation 2011/2010	Taux 2011 (variation proportionnelle de 1,014706)	Produits 2011 avec augmentation taux	Variation 2011/2010	Taux 2011 (variation proportionnelle de 1,019608)	Produits 2011 avec augmentation taux	Variation 2011/2010		
Taxe d'habitation	10,82%	482 800	14 279	10,87%	485 031	16 510	10,92 %	487 262	18 741	13.80 %	14.97 %
Taxe foncière bâti	19,19%	788 352	23 110	19,28%	792 050	26 808	19,37 %	795 747	30 505	21.92 %	19.32 %
Taxe foncière non bâti	55,25%	54 951	1 604	55,51%	55 209	1 862	55,78 %	55 478	2 131	40.36 %	45.50 %
Total taxes	TOTAL	1 326 103	38 993	TOTAL	1 332 290	45 180	TOTAL	1 338 487	51 377		

Rappel :

En ce qui concerne la taxe d'habitation, des abattements ont été votés par le Conseil municipal :

- abattement général à la base : 15 %
- abattement pour 1 personne à charge : 10 %
- abattement pour 2 personnes à charge : 10 %
- abattement pour 3 personnes à charge : 15 %
- abattement supplémentaire par personne à charge à compter de la 4ème : 15 %

TAXE D'HABITATION (Ménage avec deux enfants)
SIMULATION

		Base 2011 x taux 2010			Augmentation cotisation 3,5 %		Augmentation cotisation 4 %	
Libellés		Année 2010	Année 2011	Variation	Année 2011	Variation	Année 2011	Variation
Valeur locative brute		3 907	3 985	78	3 985	78	3 985	78
Valeur locative moyenne		2 549	2 600	51	2 600	51	2 600	51
Abattements	général à la base 15%	382	390	8	390	8	390	8
	par personne à charge							
	rang 1 ou 2 10%							
	nombre de personnes 2	510	520	10	520	10	520	10
	rang 3 ou + 15%							
	nombre de personnes 0	0	0	0	0	0	0	0
	spécial à la base							
spécial handicapé								
Base nette d'imposition		3 015	3 075	60	3 075	60	3 075	60
Taux d'imposition		10,71%	10,71%	0,00%	10,87%	1,49%	10,92%	1,96%
Cotisation		323	329	6	334	11	336	13
Augmentation en %				1,86%		3,41%		4,02%

1.1.2. Dotations - subventions

La D.G.F., dotation globale de l'Etat est calculée notamment en fonction de la population avec double compte soit 4984 habitants en 2004 (population totale : 4835 + 149 soit 1 habitant par résidence secondaire).

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal concours financier de l'État aux communes.

Elle se compose :

- d'une dotation de base « population » ;
- d'une dotation dite de "superficie" ;
- d'une dotation de compensation sur la taxe professionnelle.

Ces trois dotations varient, chaque année, selon un taux fixé par le comité des finances locales.

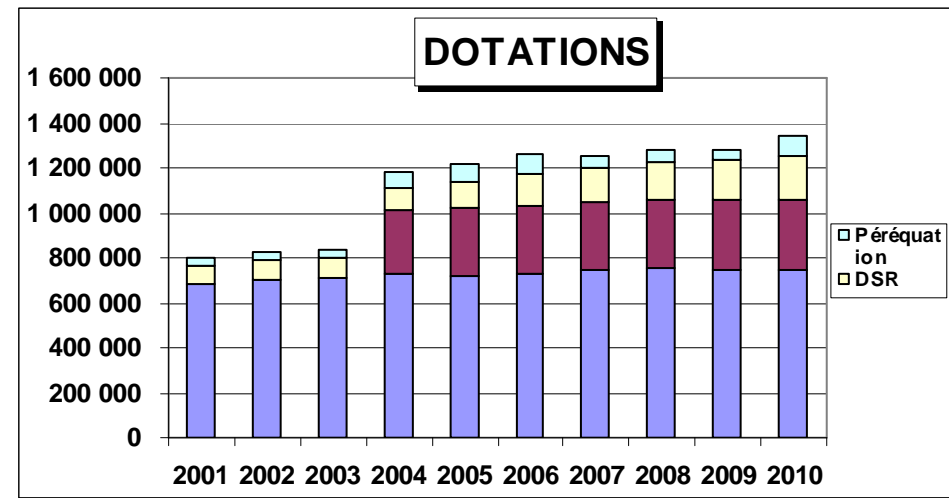
- d'une dotation de garantie visant à amortir l'impact de la réforme prévue par la loi de finances pour 2005.

S'y ajoute la Dotation de Solidarité Rurale qui prend en compte le nombre d'habitants, le potentiel financier, la longueur de voirie, le nombre d'enfants âgés de 3 à 16 ans recensé par les services de l'INSEE...

Il existe également une Dotation nationale de péréquation qui est versée en fonction du potentiel financier de la commune par rapport au potentiel financier moyen de la strate à laquelle la commune appartient.

Pour Cluny, les dotations sont :

Année	DGF	Compensation suppression part salaires	Total DGF	DSR	Dotation nationale de péréquation	Total dotations Etat
2001	685 548		685 548	83 324	31 202	800 074
2002	700 196		700 196	87 981	42 506	830 683
2003	708 227		708 227	90 194	41 476	839 897
2004	726 811	283 367	1 010 178	99 620	74 912	1 184 710
2005	722 215	298 065	1 020 280	118 349	78 428	1 217 057
2006	732 919	302 130	1 035 049	136 309	88 097	1 259 455
2007	742 913	302 326	1 045 239	153 690	50 769	1 249 698
2008	751 369	307 948	1 059 317	168 014	48 345	1 275 676
2009	748 022	310 412	1 058 434	177 275	45 782	1 281 491
2010	747 292	311 343	1 058 635	192 409	89 155	1 340 199



1.1.3. Ressources propres

Quelques ressources (liste non exhaustive) :

	2006	2007	2008	2009	2010
Ville (vente de bois, concessions, stationnement, marchés, locations, piscine, équinavette, bibliothèque,...)	188 380	203 787	200 430	238 630	265 118
Vente d'eau	401 017	417 580	426 802	482 239	461 262
Assainissement	134 153	139 708	146 753	293 634	360 889
Camping	142 281	128 271	146 732	160 226	154 745
Cluny-Séjour	90 845	90 873	94 023	93 063	111 074
Location d'immeubles	201 726	210 163	200 057	196 592	192 603
Location locaux commerciaux et artisanaux	20 427	19 901	13 282	10 873	10 872
Culture				72 178	151 921

Les tarifs publics ont été augmentés pour la plupart, de 1,60 % pour 2011. Les loyers devraient diminuer légèrement compte tenu de la vente d'immeubles. Les tarifs eau et assainissement 2011, identiques à ceux de 2010 ont été votés décembre 2010.

1.1.4. Ressources exceptionnelles

Elles sont constituées des produits des cessions, des dons et libéralités reçus.

Pour ce qui est des terrains de la Z.A. du Pré Saint Germain, il reste des terrains à vendre.

1.1.5. Autres ressources

Elles sont constituées des atténuations de charges (remboursement partiel des rémunérations des personnels assurant des remplacements), des reversements des autres communes ou de la communauté de communes.

1.2. Dépenses

La gestion des ressources humaines :

En 2010, outre les avancements de grade, d'échelons, l'augmentation des salaires (0.5 % en juillet et 0.3 % en octobre), l'augmentation de la masse salariale est due au :

- Service culturel : 1 année pleine (toutefois, les salaires étaient inclus auparavant dans la subvention versée à l'association)
- Equinavette : 1 an au lieu de 6 mois
- Cluny 2010 : 1 agent sous contrat à durée déterminée, à temps partiel
- Services techniques : 1 adjoint au responsable des services techniques
- Augmentation des primes d'assurances et prise en charge d'une partie de l'assurance « maintien de salaires »

Pour 2011, plusieurs emplois dont les contrats avec l'Etat étaient arrivés à leur terme sont pérennisés. Par contre, les contrats à durée déterminé affectés à Cluny 2010 ont pris fin au 31 décembre 2010.

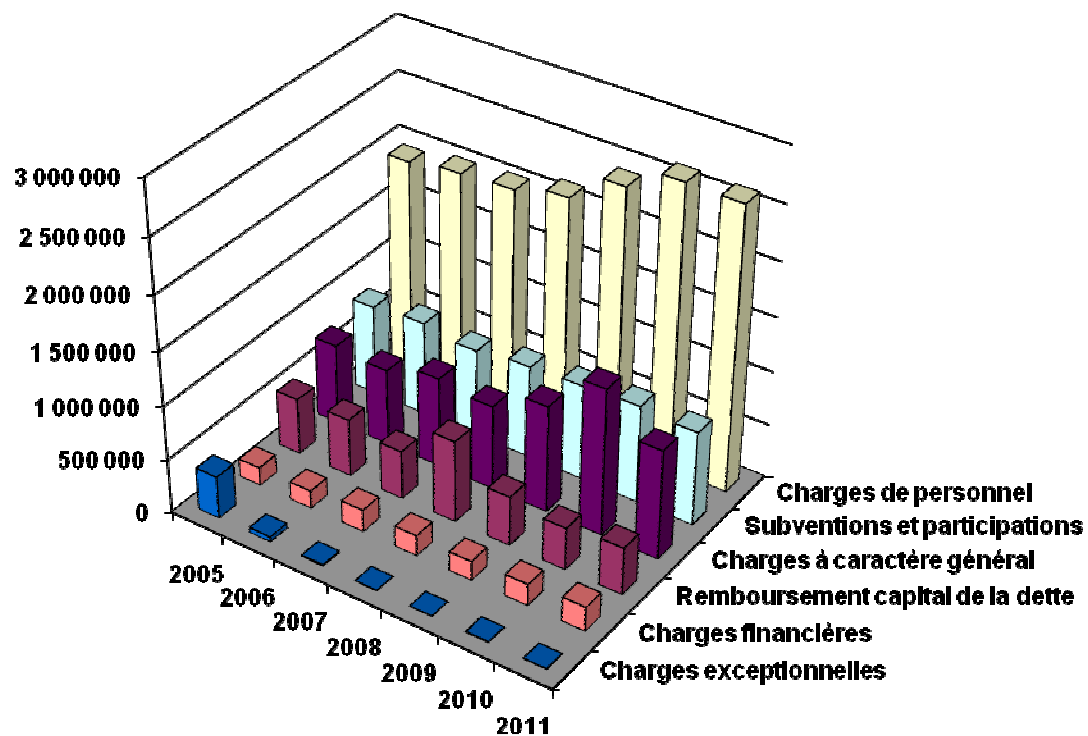
<i>REPARTITION DES RECETTES EN ATTENUATION DE CHARGES DU PERSONNEL</i>													
Année	Dépenses totales	Recettes totales	Cluny 2010	Solde	Evolution	Eau	Assainisst	Camping	Cluny Séjour	Musée	Culture	Total BA	Autres recettes
R 2005	1 939 871	505 797		1 434 075	1,85%	41 113	36 189	83 707	50 757	94 714		306 480	199 316
R 2006	2 005 018	557 161		1 447 857	0,96%	41 591	35 633	84 847	46 602	103 252		311 925	245 236
R 2007	2 032 469	573 456		1 459 014	0,77%	42 252	36 039	83 773	47 857	112 816		322 737	250 719
R 2008	2 138 183	495 406		1 642 777	12,60%	44 860	39 186	78 503	63 434	120 450		346 434	148 973
R 2009	2 412 465	627 981	75 000	1 709 484	4,06%	18 891	44 860	76 866	61 175	133 040	118 647	453 480	174 501
R 2010	2 625 861	784 695	53 154	1 788 012	4,59%	25 816	53 836	73 985	59 130	134 548	238 790	586 105	198 590
Prévision 2010	2 674 000	757 526	75 000	1 841 474	7,72%	26 000	54 000	90 000	60 000	130 000	257 175	617 175	140 351
Prévision 2011	2 620 000	720 000		1 900 000	3,17%	30 000	65 000	74 000	67 780	135 000	224 734	620 022	99 978

Les autres dépenses principales sont (hors investissements).

Année	Subventions et participations	Charges à caractère général	Charges financières	Charges exceptionnelles	Amortissements	Remboursement capital de la dette
2005	835 498	745 657	166 954	391 787	88 783	522 701
2006	875 059	711 214	163 873	44 793	93 742	534 283
2007	811 772	836 485	204 086	10 400	97 661	447 686
2008	860 036	811 113	189 268	3 002	106 686	758 178
2009	880 751	986 627	177 244	1 221	122 294	458 100
2010	906 022	1 360 992	198 601	5 091	138 070	391 680
Prévisions 2011	855 946	1 027 772	206 904	1 976	140 354	437 499

La culture

Années	Subvention (hors régis.)	Régisseur	Projectionnistes	Entretien	Emploi été	Subvention B.A. Culture (Fonct°)	S/Total Culture (Fonct°)	Part commune CLUNY 2010 (Fonct° + Invest.)	TOTAL GENERAL
2006	241 485	46 705	38 556	15 444	14 421		356 612		356 612
2007	288 447	45 711	42 503	16 234	12 938		405 833		405 833
2008	247 577	41 787	44 516	17 775	13 023		364 679		364 679
2009	114 000	24 763	22 771	9 660	0	139 864	311 057	71 311	382 368
2010						259 249	259 249	159 303	418 752



Subventions et participations

Les 4 postes importants sont : le CCAS, l'Office du tourisme, l'Ecole de musique, et les associations locales (+ 30 % en 2008), ainsi que la participation à l'équilibre du budget « culture »

Charges à caractère général

Il s'agit des fournitures et achats divers de matériels, des prestations de service et des honoraires (énergie, télécommunication, avocats, études, habillement, fournitures d'entretien, matériels de bureau, locations, publications,...).

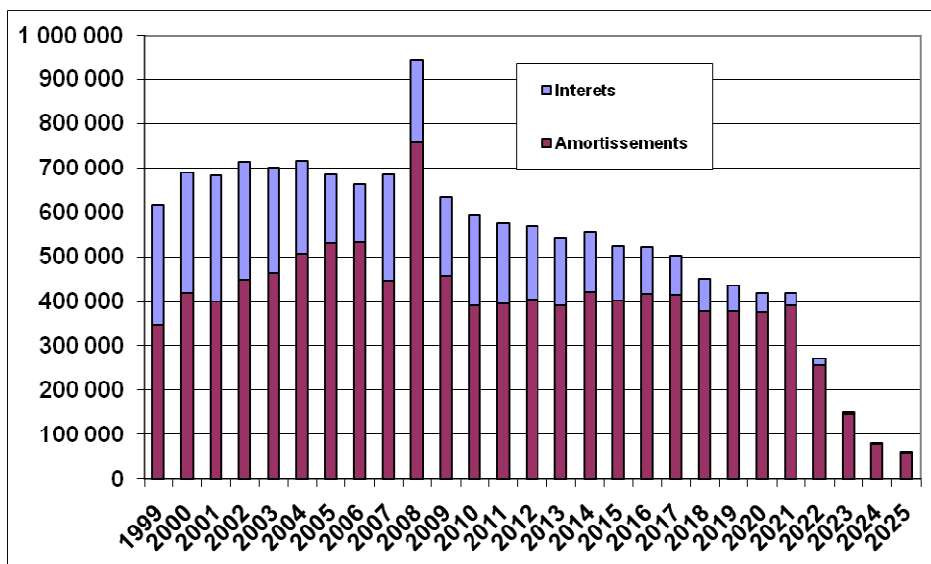
Charges financières

Il s'agit pour l'essentiel des intérêts des emprunts contractés par la ville.

Remboursement capital de la dette

Il s'agit d'une dépense d'investissement.

Dette

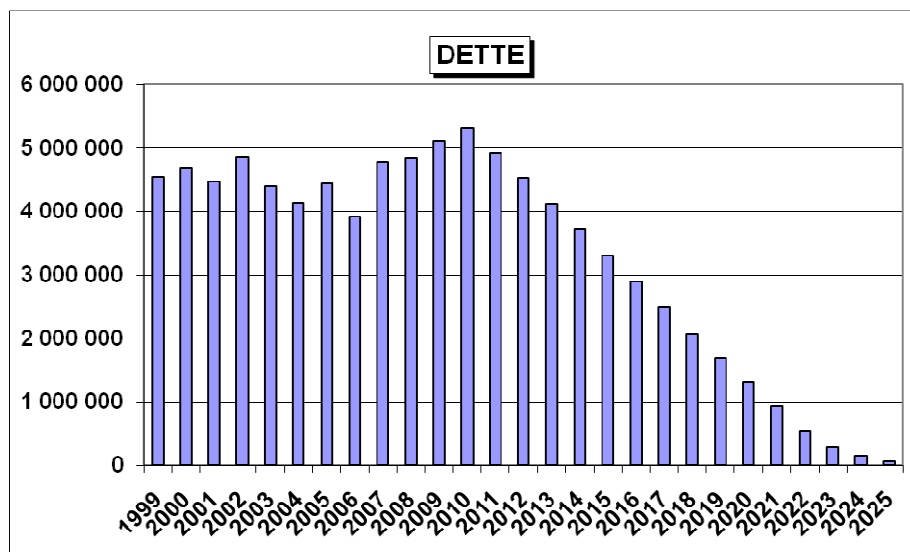


En 2010, l'annuité de la dette s'est élevée à 594 795 € répartie comme suit :
Amortissement : 391 352,28 € - Intérêts : 203 442,27€

Pour 2010, l'annuité sera de 277 793 € soit :
Amortissement : 395 797,56 € - Intérêts : 181 995,09 €

L'emprunt prévu en 2010 sera contracté début 2011 pour 670 000 €
Cet emprunt est à inclure dans les tableaux ci-après. Les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au B.P. 2011.

Année	Capital restant dû	Intérêts	Amortissements	Annuités
2010	5 313 907,97	203 442,27	391 352,28	594 795
2011	4 920 555,70	181 995,09	395 797,56	577 793
2012	4 524 758,14	165 589,85	405 238,88	570 829
2013	4 119 519,26	150 271,57	391 610,91	541 882
2014	3 727 908,35	135 695,68	422 377,69	558 073
2015	3 305 530,66	120 423,32	403 807,75	524 231
2016	2 901 722,91	104 683,07	418 382,80	523 066
2017	2 483 340,11	88 271,20	415 191,01	503 462
2018	2 068 149,10	72 776,21	378 384,63	451 161
2019	1 689 764,47	58 328,16	377 710,62	436 039
2020	1 312 053,85	43 627,51	375 993,30	419 621



D – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

1.3. Dépenses

Les investissements à réaliser en 2011 ou ultérieurement en fonction de nos capacités financières :

Travaux en cours :

- Passerelle au dessus de la Grosne
- Parking de Rochefort
- Plan d’aménagement d’ensemble des Jaillots
- Réhabilitation du 5 Place du Marché - Maison de services au public : emploi et économie
- Voirie : divers voies communales et chemins
- Plan de désherbage alternatif

Travaux envisagés :

- Rénovation du théâtre
- Travaux d’économie d’énergie dans les bâtiments communaux
- Rénovation d’éclairage public
- R.D. 980 (chaussée, abords, réseaux)
- Aménagement et mise en sécurité de l’accès au quartier Saint Lazare
- Divers travaux de toiture
- Réfection des réseaux eau et assainissement : Rue Joséphine Desbois, Rue de la Barre, Rue de la Levée, Rue municipale
- Réhabilitation des terrains de tennis
- Réhabilitation de la plateforme sportive
- Sécurisation de l’accès au secteur scolaire
- Fontaine de la Place Notre Dame
- Achat et installation de chalets pour le camping

Plan pluriannuel 2011 – 2013 :

- Groupe scolaire
- Programme HEZELON Cluny 2010 – contrat de plan Etat/Région
- Poursuite de la mise à niveau du matériel des services municipaux
- Mise à niveau du parc informatique

Etudes en cours :

- Plateforme multimodale
- Inventaire du patrimoine forestier communal

2.2 Recettes

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- L'autofinancement
- Le Fonds de compensation de la T.V.A. sur les dépenses 2010
- Des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département
- La vente d'immeubles et/ou de terrain
- Le recours à l'emprunt.

La part de l'excédent de fonctionnement pour l'investissement

Exercices	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultats de fonctionnement	799 086	715 030	686 076	885 546	1 052 240	1 358 057	1 481 419	1 379 541	1 107 964	1 075 120	1 163 086
Affectation à la section d'investissement	329 421	401 131	366 489	465 808	641 148	787 043	1 031 300	1 101 727	768 753	684 798	816 530
Report à la section de fonctionnement	469 665	313 899	319 587	419 738	411 092	571 014	450 119	277 815	339 212	390 322	346 557

Les ventes de biens mobiliers et immobiliers :

Exercices	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ventes de biens	107 401	100 107	500		352 780	331 392	305 137	58 522	211 600		188 405

L'engagement des investissements sera conditionné à l'obtention des subventions.

Interventions :

M. DELPEUCH précise, concernant la TP, que c'est désormais la Communauté de Communes qui perçoit la CET (ex TP) et qu'une péréquation vers les communes est effectuée.

M. RAFFIN s'inquiète de l'augmentation de la masse salariale depuis 2008. Cela va être un problème puisque cela diminue d'autant les capacités d'investissement. Il faudrait plutôt alléger comme le fait l'Etat.

Mme DEL RABAL précise que le fonctionnement recouvre les services rendus à la population, ces services nécessitant du personnel. C'est un choix politique.

M. GALLAND ajoute que c'est parce que l'Etat se défait sur les collectivités de certaines activités que cette masse salariale augmente.

Mme CHARRIERE interroge sur les services qu'il faudrait supprimer. Elle donne l'exemple des passeports biométriques dont la commune a désormais la charge. Cela représente des heures de personnel en plus. Elle précise que tous les services de la Ville sont en sous-effectifs et ne voit donc pas où l'on pourrait supprimer des postes. Pour répondre aux attentes des clunisois, il faudrait même en créer encore. D'autre part, tout investissement engendre des frais de fonctionnement : un équipement créé, c'est du personnel d'entretien, d'animation, ... pour le gérer.

M. DELPEUCH précise qu'il faut distinguer les dépenses de personnel des autres dépenses de fonctionnement qui ne sont pas productives (énergie, fluides, consommations de papier, etc.). Les dépenses de personnel correspondent à une valeur ajoutée apportée par la Commune, avec des services soit non marchands (état-civil, etc.) soit marchands (piscine, camping, locations de salles, billetterie des spectacles, etc.). La vigueur des recettes en 2010 montre que le personnel communal a été productif et que les charges correspondantes se traduisent par des augmentations de recettes qui augmentent plus vite que les charges salariales. Par ailleurs, la décision de municipalisation de l'activité de la salle de spectacles se traduit par un changement de nature des dépenses qui apparaissent maintenant pour partie en salaire, alors qu'elles apparaissaient précédemment, à une hauteur bien supérieure, en subvention aux associations. Dans ce cas précis, l'augmentation apparente des dépenses de personnel est en réalité une diminution des charges de la Commune. Le raisonnement consistant à se focaliser sur la ligne des dépenses de personnel est donc une façon très partielle de juger la santé des finances publiques et correspond à une hiérarchie des valeurs à l'inverse de celle de la présente équipe municipale. Les dépenses de fonctionnement ont été assainies, l'action municipale a été dynamisée, les ressources propres sont en hausse, l'excédent de fonctionnement est en hausse, ainsi que la capacité d'investissement, ce qui est tout à fait remarquable pour l'année du 1100ème anniversaire de la fondation de l'Abbaye, ou on aurait pu craindre que les dépenses de fonctionnement aient constitué une lourde charge : il n'en a rien été !

M. GALLAND s'interroge sur le personnel du musée qui apparaît en recettes (environ 135 000 €), alors que le changement de convention avec le CMN en redonne la charge à la commune.

Mme DEL RABAL précise que cela est en cours d'évolution et sera donc arrêté pour le vote du budget en avril.

M. DELPEUCH indique qu'il faudra également inclure les recettes de la billetterie qui, à l'heure actuelle, sont difficiles à évaluer. Il fait également remarquer qu'en ce qui concerne la culture, les dépenses sont en baisse alors que les recettes sont en augmentation.

M. RAFFIN demande que les subventions versées à la commune pour la culture par des organismes tiers soient indiquées.

M. DELPEUCH indique que tous ces éléments figureront au compte administratif 2010 ainsi qu'au budget prévisionnel 2011.

M. GALLAND souhaite que, lors du budget, simulation soit faite de l'annuité de la dette avec les projections des gros investissements à venir.

M. ZAJDEL remarque qu'aucune prévision de travaux au musée n'apparaît.

M. DELPEUCH confirme que des travaux seront nécessaires, notamment en ce qui concerne la sécurité et la signalétique ainsi que l'installation de l'exposition « Des pierres et des hommes ». M. DELPEUCH en profite pour indiquer qu'une demande sera à nouveau faite à la Préfecture pour autoriser la tenue des conseils dans la grande salle du musée plus accessible et vaste. Enfin, il fait remarquer que sur 2010, le résultat de fonctionnement est de

1 million 163, donc bien supérieur à celui de l'année précédente ce qui permet un report en investissement important tout en ne négligeant pas celui sur le fonctionnement.

M. GRILLET souhaite que soit présenté le réalisé en investissement entre 2000 et 2008.

M. DELPEUCH se réjouit en constatant que les excellents résultats de 2010 permettent d'aborder 2011 dans de bonnes conditions, malgré le contexte de rigueur budgétaire du côté de l'Etat et des autres collectivités.

Le Conseil municipal prend acte.

FINANCES : Marchés exceptionnels – Instauration d'une caution

N°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des marchés exceptionnels : marché « mercredi de Cluny », marché « de Noël »..., il serait nécessaire d'instaurer aux commerçants ambulants une caution afin de valider leur participation aux manifestations.

Aussi, il est proposé une caution de 50 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Rapporté par Mme MARBACH

Vote à l'unanimité.

URBANISME : Dénomination de voies et numérotation

N°4

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies publiques et d'attribuer les numérotations des habitations.

Il est proposé de dénommer deux nouvelles voies

- ✓ ZA Saint Germain : rue Robert Lenfant ;
- ✓ PAE des Jaillots : rue Raymond Jeanniard.

Il convient également de numéroter les habitations des derniers lotissements et des constructions ressentes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération au centre des impôts fonciers.

Rapporté par M. BELOT.

M. ZAJDEL demande que soit indiquée sur les plaques, la qualité des personnes donnant leur nom à la rue.

Vote à l'unanimité.

FINANCES : Demande de subvention à l'ADEME sur une mission d'AMO QEB « qualité environnementale » pour les travaux de construction d'un groupe scolaire

N° 5

La haute qualité environnementale des bâtiments est un concept apparu au début des années 90 et qui s'est depuis largement développé. Elle est aujourd'hui au centre d'un mouvement important qui concerne l'ensemble du monde du bâtiment. Il ne s'agit pas d'une réglementation ni d'un label, mais d'une démarche volontaire pour la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiment. Elle peut être certifiée.

On parle aussi plus largement de "Qualité environnementale du cadre bâti" (QECB).

La Démarche HQE®, s'appuie

- d'une part sur un système de conduite environnementale de l'opération, établi et conduit sous la responsabilité du maître d'ouvrage,
- d'autre part sur les exigences environnementales définies à l'origine du projet selon son contexte et les priorités du maître d'ouvrage.

L'ADEME est engagée depuis l'origine dans les développements de la haute qualité environnementale.

L'ADEME, par ailleurs, peut soutenir financièrement les opérations volontaires à travers un dispositif de conseil et d'aide géré par ses Délégations régionales. Il s'agit pour l'essentiel d'un soutien aux études préalables, à la mise en place d'un SME (système de management environnemental de l'opération), le plus souvent à travers le financement d'une prestation d'AMO (assistance à maître d'ouvrage, spécifique), parfois au titre d'opérations exemplaires. Il propose d'accompagner les partenaires d'une opération, plus particulièrement la maîtrise d'ouvrage et ses conseils, tout au long de celle-ci.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer une demande d'aide auprès de l'ADEME pour le financement d'une prestation d'AMO QEB pour les travaux de construction du groupe scolaire.

Rapporté par Mme CHARRIERE

Vote à l'unanimité.

A noter pour le prochain Conseil : sur demande de M. GALLAND, il faudra préciser le montant de la part d'AMO en QEB

FINANCES : Réalisation du catalogue pour l'exposition d'été **Demande de subvention**

N°6

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de réaliser un catalogue pour l'exposition d'été 2011.

Le Pays Sud Bourgogne dans le cadre de ses crédits territoriaux pourrait nous subventionner à hauteur de 50 %, taux d'intervention maximal.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Pays Sud Bourgogne.

Rapporté par Mme XAVIER-ROLAI

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BOUVROT-LLARDY souhaite des informations concernant la piétonisation du centre ville car il se dit que la mise en service serait plus rapide qu'annoncée.

M. GAILLARD répond que le projet, d'une part, porte bien sur une semi piétonisation, et que, d'autre part, la date n'est pas fixée car il reste un travail de signalétique et de communication (document explicatif en cours de finalisation). L'objectif est que le document soit prêt en avril et que le dispositif soit mis en place pour la saison. Il reste à statuer sur les mercredis après midis de septembre à juin. Sinon, la proposition est de rendre piéton en juillet et août tous les après midis.

- Mme BOUVROT-LARDY s'interroge sur la taxe de séjour qui a été votée en décembre mais qui n'a pas suscité de réunion/débat en début d'année. Un courrier a été envoyé pour mise en recouvrement : on constate une hausse de 11% et les personnes concernées sont mécontentes. Mme BOUVROT-LARDY fait remarquer qu'aucun bilan n'a été fourni et que la question d'une taxe de séjour intercommunale n'a toujours pas été abordée.

En ce qui concerne ce dernier point, M. DELPEUCH répond que cela n'est pas d'actualité car cela impliquerait que la compétence « tourisme » soit transférée des communes à l'intercommunalité. Dans le cadre de la redéfinition de ces compétences, du fait de la taxe unique, c'est envisageable, mais cela n'interviendra pas avant 2012.

Mme DEL RABAL confirme que la taxe de séjour a bien été votée en décembre 2010. Il n'y avait pas lieu de se réunir à nouveau en janvier, comme les années précédentes, puisque le débat d'alors sur le passage au forfait plutôt qu'au réel avait été tranché. D'autre part, aucun retour d'hôteliers mécontent n'est parvenu en mairie. Le chiffre de

11% de hausse demande à être vérifié. Enfin, un bilan sera fait lors d'une prochaine commission « Finances ». On peut d'ores et déjà dire que les recouvrements s'effectuent beaucoup mieux qu'auparavant.

- M. GALLAND souhaite des informations sur les problèmes de locaux rencontrés par les Restaurants du cœur, suit au courrier adressé à tous les conseillers.

M. DELPEUCH qui a rencontré les responsables ce jour, indique, en préambule, que le public de l'association a, malheureusement, considérablement augmenté. Pour l'instant l'accueil et la distribution s'effectuent au Griottons sur la totalité de l'espace sur la journée dédiée et la salle N°3 est mise à disposition pour le stockage toute la saison. Par contre, cela oblige les bénévoles à ranger et réinstaller toutes les semaines d'où un surcroît de travail. Les contraintes pour la localisation sont fortes : surface importante, accès faciles, parking, accessibilité, discrétion,...). De plus, les responsables locaux semblent avoir une approche différente de celle des responsables nationaux qui tendent à normer les activités et services. Si une possibilité d'un autre lieu répondant aux contraintes que l'on connaît se présente, ce sera parfait mais, pour les responsables locaux, il n'y a pas d'urgence.

M. BELOT ajoute que les responsables locaux souhaitent conserver leur mission première qui est la distribution alimentaire.

La séance est levée à 21H45.